

Laon, le 7 janvier 2022

A Monsieur le Directeur Académique
Des Services de l'Éducation Nationale de l'Aisne

Julien SCHNEIDER
Secrétaire départemental
SNUDI-FO de l'Aisne

Objet : demande de report des réunions en présentiel ou organisation en visioconférence

Monsieur le Directeur Académique,

Notre organisation syndicale est alertée par de nombreux collègues du département qui s'inquiètent, en raison de la forte dégradation de la situation sanitaire actuelle, d'être convoqués à des formations et/ou à des réunions en présentiel comme par exemple les liaisons école-collège ou les formations du dispositif des constelalltions hors temps scolaire...

Nous nous étonnons de cette situation car la FAQ ministérielle mise à jour le 6 janvier 2022, stipule bien que : *«Par dérogation, sont maintenues les formations qui ne peuvent être reportées compte tenu de leur nature ou de leur objet (formations de préparation aux concours, formations certifiantes, formations obligatoires). Ces formations sont alors, dans toute la mesure du possible, organisées à distance.»*

Les formations et réunions citées auparavant peuvent sans aucun doute se tenir ultérieurement ou alors être organisées en visioconférence.

C'est pourquoi nous vous saurions gré de bien vouloir donner la consigne départementale de report de toutes les formations prévues durant cette période ou qu'elles soient à minima organisées à distance, sans exception.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de ma considération distinguée.

Julien SCHNEIDER
Secrétaire départemental

